

DIRECTIVES POUR L'EXAMEN FINAL

ANNEXE 1 DES DIRECTIVES

Table des matières

1.	Généralités	1
1.1	Epreuves d'examen	1
1.2	Déroulement de l'examen final.....	1
2.	Détails.....	2
2.1	Epreuve 1 : Travail de projet (écrit)	2
2.1.1	Contenu du travail.....	2
2.1.2	Forme et longueur du travail	3
2.1.3	Déclaration personnelle	3
2.2	Epreuves 2 et 3 (oral)	3
2.2.1	Epreuve 2 : Présentation du travail de projet et questions complémentaires.....	3
2.2.2	Epreuve 3 : Entretien professionnel sur la base d'exemples de cas.....	4
2.3	Evaluation	4

1. GÉNÉRALITÉS

Lors de l'examen final, la candidate/le candidat démontre qu'elle/il maîtrise les connaissances professionnelles du métier de paysanne/responsable de ménage agricole. En outre, elle/il démontre son aptitude à combiner les compétences acquises dans différents modules et à les appliquer à un projet concret en relation avec son ménage, son entreprise et sa situation, dans une réflexion personnelle.

1.1 EPREUVES D'EXAMEN

Epreuve		Mode d'interrogation	Durée	Pondération
1	Travail de projet	Écrit	Établi préalablement	double
2	Présentation et questions complémentaires	Oral	20 minutes	simple
		Oral	10 minutes	
3	Entretien professionnel	Oral	30 minutes	simple
		Total	60 minutes	

1.2 DÉROULEMENT DE L'EXAMEN FINAL

- Lors de son inscription (cf. chiffre 3 du règlement d'examen), la candidate/le candidat donne les indications suivantes en relation avec l'épreuve 1, travail de projet :
 - le titre du travail de projet
 - les trois modules choisis (dont minimum 1 module obligatoire)
 - un bref descriptif de la problématique
 - le ou les objectifs à atteindre
 - les aspects essentiels qu'elle/il entend développer dans son travail.

- La direction d'examens confirme l'admission provisoire par écrit et fixe la date de remise du travail de projet.
- La candidate/le candidat dispose ensuite de 3 mois pour rédiger son étude et rendre son travail dans le délai et la forme requis.
- Le travail de projet est lu et évalué par deux expertes/experts au moins, qui fixent la note et préparent les épreuves orales.
- Lors de l'épreuve 2 (examen oral), la candidate/le candidat présente son travail de projet aux deux expertes/experts, qui peuvent poser des questions complémentaires ou demander des éclaircissements.
- L'épreuve 3 (examen oral) consiste en un entretien professionnel portant sur les trois modules choisis.

2. DÉTAILS

2.1 EPREUVE 1 : TRAVAIL DE PROJET (ÉCRIT)

Dans le travail de projet, la candidate/le candidat doit effectuer la démarche suivante :

- Analyser sa propre situation et en déduire une problématique;
- Fixer un ou des objectifs réalistes, concrets et évaluables;
- Faire des recherches en relation avec les questions posées;
- Analyser les résultats;
- Prendre position.

Remarques :

- Le travail de projet doit être en relation avec le ménage d'une exploitation reconnue pour l'obtention des paiements directs.
- Il faut compter **au minimum 80 heures** de travail personnel pour la rédaction.

Le travail de projet constitue la condition préalable à la participation à l'examen final de pay-sanne/responsable de ménage agricole. Il aborde un thème principal de manière approfondie et traite trois modules certifiés au moins (dont minimum 1 module obligatoire). Il vise des incidences positives pour la candidate/le candidat.

La direction d'examens fixe le délai de remise du travail de brevet. Le non-respect de cette date exclut la participation à l'examen final. Le cachet de la poste fait foi.

2.1.1 CONTENU DU TRAVAIL

Le travail de projet doit englober les points suivants :

- **Titre**
- **Table des matières**
- **Analyse**
 - Situation de départ (famille, ménage, entreprise ou entreprise de référence)
 - Situation personnelle en relation avec le travail de projet
 - Organisation du travail (famille, ménage, entreprise ou entreprise de référence)
 - Problématique
 - Justification du thème choisi
 - Forces et faiblesses (en relation avec les personnes, le ménage, l'entreprise, le contexte)
- **Objectifs**
- **Développement du thème et application pratique**

- Développement des trois modules en relation avec le thème
 - Elaboration pratique du projet, suffisamment détaillée, modules combinés
 - Aspects économiques et financiers
- **Incidences du projet sur la candidate, la famille, le ménage, l'entreprise**
- **Contrôle des objectifs et prise de position**
 - Contrôle des objectifs
 - Evaluation critique des résultats
 - Bilan
 - Conclusion personnelle
- **Annexes** (les documents suivants font partie des annexes)
 - Budget de travail
 - Plans détaillés
 - Questionnaires / Sondages / Réponses
 - Bases de calcul / Devis
 - Recettes
 - Articles de presse
 - Sources / Bibliographie
 - etc.

Le travail de brevet est clairement structuré et permet de comprendre les idées développées par la candidate/le candidat.

2.1.2 FORME ET LONGUEUR DU TRAVAIL

- Le travail de projet est dactylographié sur du papier format A4 (caractère Arial 11, interligne 1,5). Il comprend 15 à 20 pages (sans les annexes, les photos, etc.).
- Il doit être remis en deux exemplaires reliés identiques, qui restent propriété de la direction d'examen.
- La page de couverture comporte les éléments suivants : titre, nom et prénom de la candidate/du candidat, "Examen professionnel de paysanne/responsable de ménage agricole", lieu et date.

2.1.3 DÉCLARATION PERSONNELLE

Par sa signature, la candidate/le candidat atteste que son travail est personnel. Elle/il peut utiliser des idées qui ne sont pas personnelles, des données, des citations, des statistiques, pour autant qu'elle/il en mentionne la source.

2.2 EPREUVES 2 ET 3 (ORAL)

2.1.4 EPREUVE 2 : PRÉSENTATION DU TRAVAIL DE PROJET ET QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

La présentation et les questions complémentaires se rapportent au travail de projet.

- Le travail de projet est présenté oralement.
- La présentation dure 20 minutes.
- L'aptitude à exposer oralement les différents aspects de manière convaincante constitue un point important de l'évaluation. Il est donc recommandé de bien se préparer à cette présentation et de s'y exercer.

- Tout le travail ne peut pas être présenté en l'espace de 20 minutes. Il est donc important de bien réfléchir aux points principaux du travail et à la façon d'en parler, de manière à ce que le message soit aussi clair que possible.
- A l'issue de la présentation, les expertes/experts disposent de 10 minutes pour poser des questions complémentaires portant sur le travail de projet.

2.1.5 EPREUVE 3 : ENTRETIEN PROFESSIONNEL SUR LA BASE D'EXEMPLES DE CAS

L'entretien professionnel concerne les trois modules choisis.

- La candidate/le candidat reçoit des expertes/experts 1 exemple de cas touchant aux trois modules traités dans le travail de projet.
- L'exemple de cas est donné par écrit. La candidate/le candidat dispose de 5 minutes pour le lire et poser des questions de compréhension.
- La candidate/le candidat dispose ensuite de 15 minutes de préparation (tous les documents personnels et supports de cours sont autorisés)
- Durant l'entretien professionnel de 30 minutes, la candidate/le candidat présente et développe ses réponses. Il est attendu que les modules soient traités de manière détaillée et approfondie.

2.3 EVALUATION

Epreuve 1 : Travail de projet

La note du travail de projet écrit, arrondie à la note entière ou à la demi-note, compte double.

Epreuve 2 : Présentation du travail de projet et questions complémentaires

La note de l'épreuve 2, Présentation du travail de projet et questions complémentaires, est arrondie à la note entière ou à la demi-note et compte simple.

Epreuve 3 : Entretien professionnel

La note de l'épreuve 3, Entretien professionnel, est arrondie à la note entière ou à la demi-note et compte simple.

La note finale correspond à la moyenne des notes des 3 épreuves, arrondie à la décimale.